

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 9 Vœu relatif aux aides destinées à la jeunesse

Le Conseil de Paris,

Considérant les inégalités qui existent entre les jeunes parisien·ne·s en termes de situation par rapport aux études, à l'emploi, aux conditions de logement et à l'accès à la santé ;

Considérant que la crise sanitaire a renforcé la précarité des jeunes résidant à Paris, qu'ils·elles soient étudiant·es, actifs·ives, chômeurs·euses, demandeurs·euses d'emploi ou autonomes ;

Considérant le basculement dans la pauvreté de publics nouveaux, notamment des jeunes de moins de 25 ans qui sont exposés à des conditions de travail plus précaires (intérimaires, CDD...) et dont le taux de chômage ne cesse d'augmenter (21% sur le territoire parisien depuis juillet 2020) ;

Considérant que 17,4 % des jeunes parisien·ne·s vivent sous le seuil de pauvreté et que ces jeunes sont de plus en plus nombreux à se rendre dans les distributions alimentaires ;

Considérant que la crise sanitaire a provoqué une rupture brutale de nombreux contrats de travail et a considérablement diminué les offres d'emploi pour les jeunes, particulièrement dans les secteurs les plus touchés comme la restauration, l'hôtellerie, ou l'événementiel ;

Considérant que la crise sanitaire provoque l'augmentation des troubles chez les jeunes de lourdes conséquences sur leur santé mentale et physique (sentiment de solitude, état dépressif, trouble de l'appétit...)

Considérant que 44% des jeunes de 18-25 ans ont ressenti un fort sentiment d'isolement pendant le confinement, contre 38% pour le reste de la population (*Institut National des Études Démographiques*) ;

Considérant que les structures de prévention et d'insertion qui suivent au quotidien le parcours des jeunes telles que les missions locales, les centres d'hébergement, les services sociaux, les clubs de prévention, ne cessent de nous alerter sur le mal être physique et psychologique des jeunes ;

Considérant l'importance pour les jeunes d'être suivis par des par un·e travailleur·euse social ou par un·e référent·e qui leur proposent un accompagnement global afin de les orienter et de les aider dans leurs démarches administratives ;

Considérant que l'utilisation massive des diverses aides allouées à la jeunesse révèle les difficultés grandissantes auxquelles font face les jeunes en cette période de crise, et témoigne de l'intérêt d'augmenter ces fonds ;

Considérant l'absence de minima sociaux pour les jeunes de 18 à 25 ans ;

Considérant que les critères des aides destinées aux jeunes sont très souvent inaccessibles, que les démarches sont fastidieuses et que beaucoup de demandes s'avèrent irrecevables ;

Considérant que près d'un·e étudiant·e sur quatre vivait sous le seuil de pauvreté en 2019, et que la situation s'est dégradée en 2020 ;

Considérant que certain.e.s jeunes peuvent toutefois bénéficier d'aides (Aides facultatives au CASVP, AIF de Pôle Emploi, Garantie Jeune...), en fonction de leur situation, mais que ces aides ne suffisent plus à subvenir à leur besoins grandissants face à la nette augmentation de la précarité chez les jeunes de moins de 30 ans ;

Considérant que le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) vise à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle d'un·e jeune ayant besoin d'un soutien ponctuel ou régulier dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, du transport ;

Considérant la forte hausse de demandeur·euses du RSA sur Paris, soit près de 12,6% entre août 2019 et août 2020 ;

Considérant que cette hausse ne comprend pas les moins de 25 ans qui sont exclus de ce dispositif ;

Considérant le vœu relatif aux orientations budgétaires, déposé par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de novembre 2020 et qui demandait à ce que la Maire de Paris demande au gouvernement « que l'accès au RSA soit étendu aux moins de 25 ans et qu'une véritable politique de lutte contre la pauvreté en lien avec les départements, leurs élu·es et les associations soit établie » ;

Considérant l'incertitude générale face à l'avenir des jeunes, particulièrement victimes de la crise de la Covid -19 ;

Considérant que le Président de la République a récemment annoncé la mise en place pour tous les étudiant·e·s qui le demandent, de repas à 1€ au restaurant universitaires mais que dans le même temps, les étudiant·e·s sont contraints de suivre les cours en distanciel.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Camille Naget, Barbara Gomes et des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin qu'il mette en place une aide exceptionnelle d'autonomie à destination des jeunes pour pallier aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire, qu'elles et ils subissent particulièrement ;
- que et les conditions d'accès à cette aide prenne en compte la nette augmentation de la précarité chez les jeunes quelques soient leur statut ;
- que les critères d'éligibilité aux aides existantes soient élargis afin que la grande majorité des jeunes qui souffrent de précarité puissent en bénéficier ;
- que le gouvernement travaille à la création d'une aide pérenne à destination des jeunes.